

# LES INSTITUTIONS DE POLICE INTERNATIONALE

par le Commissaire Divisionnaire P. MARABUTO,

*Rapporteur de la Commission Internationale de Police Criminelle, Paris.*

Interrompue durant les années de guerre, l'entraide policière contre le crime international a repris son activité dès juin 1946.

Moins de deux années nous séparent de cette époque, et déjà, la Commission internationale de Police Criminelle a donné des preuves éclatantes de sa vitalité.

Fortes de leur passé et de l'expérience acquise sous l'impulsion de leurs principaux animateurs parmi lesquels: M. LOUWAGE, Inspecteur général de la Sûreté de l'Etat belge et Président de la C.I.P.C.; M. DUCLOUX, ancien Directeur des Services de la Police judiciaire à la Sûreté Nationale et Secrétaire général de la C.I.P.C., les institutions de police ont non seulement dépassé le stade de la réadaptation, mais ont atteint le cycle du plein développement. Elles fonctionnent actuellement avec une puissance que ralentit, seule, une situation déficiente, dûe aux années d'appauvrissement résultant de la guerre et à l'instabilité actuelle du monde.

## I. APERÇU HISTORIQUE

Il serait trop long de décrire les diverses phases historiques de la collaboration internationale dans le domaine de la police criminelle, mais il est utile de connaître que la nécessité d'une coordination de forces de police contre la criminalité internationale fut manifestement démontrée au premier Congrès de Police judiciaire de Monaco en 1914. En effet, de cette manifestation date le vœu suivant:

« Le Congrès de Police Judiciaire émet le vœu de voir généraliser et améliorer les rapports directs officiels de police à police entre les différents pays à l'effet de permettre toutes investigations de nature à faciliter l'action et la justice répressive ».

M. le Président du Congrès, M. le Doyen LARNAUDE, de la Faculté de Droit de Paris, avait défini le but précis de cette coopération par ces mots: « rendre plus faciles et plus rapides les arrestations des criminels où qu'ils soient ».

La guerre de 1914-1919 empêcha la réalisation d'une œuvre vouée au bien général. Elle eut aussi, il est vrai, cette incidence favorable en retour: l'impossibilité de voyager interrompit l'activité criminelle à travers les frontières.

Mais le projet devait être repris aussitôt après la guerre et connut sa réalisation au deuxième Congrès de Police judiciaire à Vienne (septembre 1923).

C'est de là que date la création de la C.I.P.C. qui allait faire entrer la collaboration des diverses polices dans une phase active et fructueuse. Le principal animateur de cette réalisation est le chancelier SCHÖBER, alors Président de Police à Vienne (Autriche). C'est dans cette capitale que fut fixé primitivement le siège de cette institution.

Celle-ci donna une impulsion profonde et durable aux services internationaux de lutte contre la criminalité de droit commun.

Toute une organisation se forma, se développa et de nombreux services, les ancêtres

de ceux que nous allons décrire plus bas, se greffèrent autour d'elle, notamment le Bureau International, l'organisme central de documentation policière.

Les institutions étaient en plein essor (la C.I.P.C. avait déjà tenu 14 sessions en 1938), lorsque la guerre de 1939 vint de nouveau interrompre leur bienfaisante activité.

Aussi, dès 1946, sur l'initiative de son Président actuel, les représentants de 17 nations se réunirent à Bruxelles pour reconstituer la C.I.P.C.

Les Etats participants étaient les suivants: Belgique, Chili, Danemark, Egypte, France, Grande-Bretagne, Hollande, Iran, Luxembourg, Norvège, Portugal, Suède, Suisse, Tchécoslovaquie, Turquie, Yougoslavie, Pologne.

Le succès ne tarda pas à souligner cette reconstitution, puisque plusieurs autres nations accordèrent leur participation à la seizième Conférence annuelle de Paris (mai 1947); ce furent l'Argentine, la Bulgarie, la Colombie, la Finlande, l'Equateur, la Hongrie, l'Italie, le Liban. La Police américaine dans les territoires occupés allemands et l'Autriche avaient délégué un observateur.

Depuis, l'Afrique du Sud a en outre adhéré à l'organisation.

Telles sont les étapes capitales qui jalonnent l'histoire de l'organisation policière internationale.

La prochaine Conférence annuelle est prévue à Prague en septembre 1948.

## II. LES ORGANISMES ET LES MOYENS D'ACTION

Pour poursuivre l'œuvre immense à laquelle la C.I.P.C. a voué son action, il lui faut des organismes perfectionnés, articulés et cohérents sur le plan international, de manière à assurer par l'harmonie de ses rouages, la plus grande efficacité.

Pour permettre à cette organisation une réplique appropriée à l'activité criminelle internationale, il est indispensable de la doter de moyens d'action puissants, rapides et coordonnés.

Ce sont ces organismes et ces moyens d'action que nous allons décrire.

Parmi les premiers, un fonctionne d'une manière intermittente: c'est la C.I.P.C. Deux autres sont à caractère permanent: le Bureau International et les Bureaux Centraux Nationaux.

La C.I.P.C. se réunit en principe une fois par an en Assemblée générale; cette formation constitue la plus haute instance de l'organisation.

L'Assemblée générale examine l'activité générale de la C.I.P.C. et sa gestion intérieure, après quoi elle prend des résolutions ou formule des recommandations sur les questions inscrites à l'ordre du jour.

Indépendamment des rapports d'activité, financier et moral, habituels en pareille circonstance, les questions sont relatives aux sciences criminologiques et criminalistiques et elles sont étudiées aussi bien sur le plan préventif que répressif. Ainsi, à la dernière Conférence de Paris (juin 1947), il a été traité de la documentation criminelle, de la délinquance juvénile, de l'échange des antécédents judiciaires, du faux monnayage, des radio-communications et des Bureaux Centraux Nationaux.

A cette Conférence assistent les diverses délégations envoyées par leur pays respectif et dont la composition groupe de hauts fonctionnaires de police. Ceux-ci sont accompagnés généralement de techniciens ou d'experts.

### A. La Commission internationale de police criminelle.

La Commission internationale de Police Criminelle est l'organisme le plus important

des institutions de police internationale. En plus des membres effectifs délégués et désignés par les divers gouvernements, on compte aussi des membres extraordinaires, en raison des services éminents rendus à la Commission, ou en considération de leurs connaissances techniques ou scientifiques.

Sa création date du deuxième Congrès de Police judiciaire, tenu à Vienne en 1923, en vertu de la résolution suivante :

« Considérant le fait que la lutte contre la criminalité internationale ne peut être menée à bonne fin que par une coopération la main dans la main des polices de tous les Etats civilisés, le Congrès international de police siégeant à Vienne, décide la création d'une Commission internationale de Police Criminelle qui doit immédiatement entrer en exercice ».

Son siège qui était avant la guerre à Vienne a été transféré en 1946 à Paris, où se trouve également le Bureau International.

Sa mission est double : elle a la charge de coordonner les efforts tendus vers la lutte contre la criminalité et, en outre, elle a pour devoir de créer et de développer tous services susceptibles de soutenir avantagement cette lutte.

Depuis la reconstitution de la C.I.P.C. à la Conférence de Bruxelles (1946), cet organisme vient d'asseoir à nouveau ses bases fondamentales pour l'important travail qu'elle se doit d'effectuer.

Pour l'assister dans sa tâche, il est assisté d'un Comité Exécutif composé du président, du secrétaire général et de trois rapporteurs généraux. C'est un organisme de contrôle chargé de veiller à l'exécution de toutes les mesures prises par l'Assemblée ainsi qu'au fonctionnement du Bureau international et de préparer les sessions annuelles.

Il peut avoir recours à un collègue de rapporteurs parmi les membres de la Commission

pour l'examen des questions soumises à l'Assemblée et l'élaboration des rapports les concernant.

### B. *Le Bureau International.*

Le Bureau International constitue la cheville ouvrière des institutions de police internationale. Organisme exécutif, il est chargé de l'application des décisions prises au cours des Assemblées plénières dont il assure également la préparation.

Il est la charnière qui articule la réception et l'émission des renseignements visant les malfaiteurs internationaux, car un des actes les plus concrets de cette coopération est l'échange réciproque, entre Offices nationaux, de la documentation relative aux individus à rechercher ou à arrêter.

Il tisse ainsi la toile qui enserrera inévitablement le malfaiteur international où qu'il se trouve. Celui-ci escomptera en vain l'impunité. Les recherches méthodiques ne tarderont pas à le découvrir, en attendant que la procédure d'extradition soit mise en mouvement.

Son organisation mérite qu'on l'étudie quelque peu.

Dirigé par M. DUCLOUX, Secrétaire général de la C.I.P.C., il groupe un personnel spécialisé, soit sur les questions juridiques, soit sur les questions techniques, soit sur les questions d'archives. Il comprend un service de traducteurs, indispensables pour la confection de la « Revue Internationale » et le libellé des instructions diverses.

Sous le rapport de l'installation, le Bureau International a organisé un service d'Archives individuelles et de documentation criminelle. Cette installation est conçue selon la technique la plus moderne.

Devant l'impossibilité de récupérer les Archives de l'ancien siège de la C.I.P.C. à Vienne, le Bureau International s'efforce de reconstituer ses anciens répertoires de mal-

fauteurs internationaux avec la documentation conservée dans d'autres grands services nationaux: le travail accompli est déjà considérable.

En outre, la documentation recueillie depuis sa reconstitution a permis de constituer des fichiers dont l'importance grandit chaque jour, en raison des rapports sans cesse renouvelés entre les Etats adhérents.

Tous les individus signalés sont fichés alphabétiquement, c'est le fichier général.

Les erreurs ou les insuffisances d'orthographe sont corrigées ou complétées par un fichier phonétique qui facilite la découverte du dossier recherché.

Ces fichiers correspondent à des dossiers individuels classés numériquement et par années, et contenant tous les éléments d'enquête sur les individus recherchés ou à découvrir.

Pour permettre l'identification d'un mal-facteur dont les empreintes sont connues, il a été établi un classement déca-dactyloscopique. La méthode adoptée est celle inventée par GALTON HENRY.

Cette organisation implique que les individus, dont les dossiers sont constitués, font en temps opportun l'objet de recherches indispensables, suivant un mode de diffusion ayant la plus grande valeur d'identification et les meilleures garanties d'efficacité.

La signalisation appropriée qui a été appliquée au moyen de repères colorés, est bien faite pour attirer l'attention des autorités de police sur la gravité du cas envisagé et les catégories déterminées.

Dans le but de servir au rayonnement de la C.I.P.C. et d'assurer la mission qu'elle s'est dévolue, un service de documentation a été prévu dont le but est de réunir tous les éléments se rapportant à la criminologie, à la criminalistique et à la police.

A cet effet, un fichier est constitué, indiquant les sources bibliographiques renvoyant

à ces matières et complétant une bibliothèque d'ouvrages fondamentaux, nécessaires aux travaux juridiques effectués par le Secrétariat général et comptant entre autres de nombreux documents envoyés par les pays adhérents.

### C. *Le Service des « Contrefaçons et Falsifications ».*

En raison du développement pris par la falsification et la contrefaçon des monnaies, instruments de crédit et documents officiels, l'ancien Office des Contrefaçons et Falsifications, siégeant à La Haye a été également reconstitué, son siège a été maintenu dans cette même ville.

Ce service centralisateur comprend deux sections: d'une part il recueille les spécimens de papiers monnaie, monnaies métalliques, instruments de crédit authentiques; d'autre part, il collectionne les spécimens des faux de toutes sortes; ces deux catégories de documents lui sont transmis par les Etats adhérents, dès leur émission officielle ou la découverte de la fraude.

Sur tous les documents contrefaits ou falsifiés, il publie les caractéristiques des contrefaçons et des falsifications au moyen de descriptions relatées le plus scientifiquement possible.

La documentation, reçue par le canal du Secrétariat général de la C.I.P.C. où l'exploitation judiciaire est d'abord faite, est publiée dans la Revue « Contrefaçons et Falsifications », éditée en Hollande, qui complète sous ce rapport la « Revue Internationale de Police Criminelle » dont nous parlons plus bas.

Placé sous les auspices de la C.I.P.C., ce service intéresse non seulement le monde des policiers, mais également les instituts d'émission et les grands établissements de crédit qui sont ainsi avisés des contrefaçons et falsifications récentes.

Un service d'abonnement permet à ces instituts et établissements d'être au courant dès que la fraude aura pu être signalée.

Cette documentation est alimentée par les Bureaux centraux nationaux, non seulement en documents authentiques, mais en documents falsifiés.

#### D. Les Bureaux centraux nationaux.

Ces bureaux prolongent dans chaque pays l'action de la Commission Internationale de Police Criminelle qui s'exerce par le canal du Bureau Central International.

Ils constituent un relai, un premier centre de triage, par le canal duquel rayonne l'activité de la Police internationale.

Mais leur activité s'oriente dans trois directions :

- a) vers le Bureau Central International auquel ils communiquent les renseignements susceptibles d'être exploités sur le plan international;
- b) vers les autres Bureaux Centraux Nationaux, tant qu'ils n'intéressent qu'un d'entre eux, et lorsque l'activité du mal-facteur international n'a pas dépassé le rayon de deux Etats. Mais dans ce cas, le Bureau Central International doit en être averti;
- c) vers les autorités nationales de police criminelle.

C'est en résumé un centre de réception et d'émission de renseignements à communiquer ou à exploiter, dans les trois directions sus-indiquées. L'échange vise aussi les informations dont les affaires nécessitent le déclenchement de poursuites.

Les Bureaux Centraux Nationaux sont organisés suivant les normes qui président à l'organisation du Bureau International, avec des fichiers généraux, de spécialités ou dactyloscopiques.

Ils ont aussi des moyens de liaison puissants et rapides.

L'exploitation est conçue suivant les mêmes méthodes, mais dans un rayon plus restreint.

Leur rôle est non seulement répressif mais préventif, ils le remplissent en apportant toutes suggestions utiles, tout perfectionnement dans le domaine criminologique, criminalistique et de police technique, par un contact permanent avec les personnalités susceptibles de les documenter, donnant ainsi une contribution complète à la lutte contre la criminalité.

C'est par la conjugaison de leurs efforts et le fonctionnement intense de tous les services dans ces différents domaines, que le mécanisme de la police internationale assurera une efficacité totale à la tâche qu'elle a entreprise. Le succès n'est assuré que par un effort dans tous les domaines.

\* \* \*

Les divers organismes examinés seraient inopérants, leur efficacité serait amoindrie, si les institutions décrites n'étaient pas servies par des moyens d'action puissants, perfectionnés et rapides.

Dans l'exploitation policière, le perfectionnement scientifique et la célérité sont deux facteurs primordiaux. Cette dernière qualité se conçoit d'elle-même. En ce qui concerne le perfectionnement, celui-ci conditionne la sécurité indispensable quand il s'agit d'identification. Une transmission de renseignements exige la rapidité pour atteindre son but, la fidélité d'une transmission d'empreintes dépend du perfectionnement des modes de transmission. Toute imprécision dans les termes ou les images altère la vérité et compromet l'identification.

Aussi la C.I.P.C. s'entoure-t-elle d'experts pour parfaire la technique dans les rouages de ses organismes.

Nous avons décrit plus haut par quels procédés modernes elle engageait la lutte contre les faussaires.

Un de ses moyens a été décrit précédemment, il est relatif à un domaine particulier, c'est la Revue « Contrefaçons et Falsifications ».

Le Bureau international procède, en outre, à des diffusions internationales décrites plus loin et en cela il a innové par rapport à la signalisation de l'ancienne C.I.P.C. siégeant à Vienne (Autriche).

Actuellement, les diffusions contiennent sur la même feuille sous forme d'imprimés tous les éléments d'identification.

Ces diffusions sont récapitulées sur les numéros mensuels de la Revue Internationale de Police Criminelle, de sorte que chaque service réceptonnaire peut contrôler si les notices sont toutes parvenues à destination. Cette publication contient en outre, le cas échéant, la liste des cessations de recherches.

Dans le perfectionnement des moyens d'action utilisés par les diverses polices nationales, le C.I.P.C. attache une importance particulière aux procédés techniques les plus perfectionnés et s'intéresse aux développements des laboratoires de police technique et à leur équipement. C'est par la voie de la Revue que ces perfectionnements sont portés à la connaissance des diverses polices et que des procédés techniques nouveaux sont vulgarisés de manière à augmenter l'efficacité de la lutte contre la criminalité internationale.

Il serait souhaitable que dans tous les pays des services techniques de cette importance et de ce perfectionnement soient à même d'apporter leur concours à la police.

\* \* \*

Nous commettrions une lacune si dans l'exposé de ces moyens d'action, nous ne

faisions une place particulière aux radio-communications internationales.

Trois émetteurs, dont un de 4 kw sont mis à la disposition des services permanents de la C.I.P.C. La station centrale du réseau international qui est à Paris offre des possibilités qui dépassent largement les besoins actuels et qui s'adapteront aux nouvelles tâches au fur et à mesure du développement du réseau.

Le centre d'émission de Paris est actuellement en liaison constante avec les stations suivantes: Bruxelles - Utrecht - Londres - Bratislava - Copenhague - Zurich - Stockholm - Lisbonne - Washington et Rome.

Une sous-commission composée de techniciens est prévue pour donner aux dirigeants de la C.I.P.C. tous éclaircissements utiles.

En police criminelle, la rapidité des communications est la condition primordiale du succès. A l'époque de l'aviation, la Police internationale doit précéder le malfaiteur dans ses déplacements.

Son succès ne s'est jamais démenti dès que son emploi a été envisagé et l'efficacité de son action est démontrée par de nombreux exemples.

S'agit-il de rechercher un individu dont la destination est inconnue: un avis radiotélégraphique général aura vite fait de provoquer sa découverte dans son pays refuge. Tel est le cas de ce ressortissant anglais G. V. que les autorités suisses recherchaient pour escroquerie et dont la présence a été révélée dans une prison anglaise.

L'activité criminelle des plus grands escrocs peut être stoppée par l'émission du signalment et du *modus operandi* du malfaiteur. Tel est le cas de ces deux Algériens K... s. H... qui a permis au Bureau international de faire le bilan de leurs activités criminelles et de mettre les Etats adhérents en garde contre leurs agissements.

Comment ne pas citer le cas de cet escroc parisien, B.... qui après une escroquerie de 15 millions, est arrêté dans la capitale du Venezuela, peu après son arrivée.

Une émission de fausse monnaie ou autres instruments de crédit est-elle découverte, aussitôt une transmission opportune fera connaître à tous les centres nationaux de réception des caractéristiques de contre-façon et de falsification et les modalités d'émission. C'est ainsi qu'au cours d'une récente émission de faux voyageurs cheques dans de nombreux pays: Suède, Danemark, Suisse, Portugal et France, elle a tissé les

mailles qui tôt ou tard enserreront les dangereux faussaires.

Ainsi perfectionnées dans leurs rouages et leurs moyens d'exécution, transformées dans leurs organisations techniques suivant des méthodes rationnelles et de plus en plus scientifiques, les institutions de police verront leur action bienfaisante se développer avec succès et contribuer plus activement et plus efficacement à la répression de la criminalité.

Les résultats acquis jusqu'à présent nous autorisent à avoir foi en leur avenir.

Le monde est leur champ d'activité, le succès, nous n'en doutons pas, couronnera les efforts de ses membres.

---

## LE PROCÈS-VERBAL DE L'INTERROGATOIRE

par le Dr Charles GILLIÉRON,

*Privat Docent à l'Université de Lausanne.*

Pour être valable, l'interrogatoire doit être consigné au procès-verbal selon certaines conditions.

Les codes de procédure pénale ont donc dû régler la forme de l'interrogatoire. Ils procèdent de façon très différente: certaines lois traitent du procès-verbal dans un chapitre général: Valais, Neuchâtel, Berne, Fribourg, Vaud; d'autres examinent les conditions du procès-verbal dans les dispositions réglant l'interrogatoire: loi fédérale; d'autres enfin dans celles réglant la réception des témoignages: loi genevoise.

La loi du canton de Fribourg se borne à préciser que le juge d'instruction tient un procès-verbal circonstancié. Ce procès-verbal est soumis à la signature des personnes entendues. Si elles ne signent pas, mention en est

faite avec motif de cette abstention (art. 20, chiffre 2). Le code valaisan précise certains points:

- 1) les questions seront posées par le juge (ou le président de la commission d'instruction);
- 2) les questions doivent être: courtes, claires, non captieuses ni suggestives (art. 163);
- 3) les questions seront faites à la seconde personne; le greffier écrira les réponses textuellement autant que possible et sous la forme de la première personne (art. 164);
- 4) les questions seront numérotées dans une seule série, depuis la première jusqu'à la dernière de l'enquête (art. 164);
- 5) l'interrogatoire terminé, les dépositions seront lues au déposant qui pourra en